Agence pour l'Egalité entrepreneuriale

FICHE EPI

METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION

Cofinancé par l'Union européenne

Protection des yeux :
Protège contre les projections d'éclat et de poussières.
Lunettes ou sur-lunettes avec protection latérale : NF EN 16321

Protection de la tête:
Protège des chutes d'objets et des chocs lors de travaux sur échafaudages ou plateformes
Casques : NF EN 397 / A1. Chaque casque a une date limite d'utilisation (de 3 à 5 ans), voir notice.
Casquettes : NF EN 812 protège uniquement des heurts

Protection respiratoire :
Protège les poussières de plâtre et les poussières d'isolants.
Plâtre et isolants (hors ouate de cellulose) :
Masque de type P2 (jetable ou réutilisable)

Ouate de cellulose : masque à ventilation assistée TH2P ou TM2P

Protection auditive :
Protège du bruit lors des travaux et lors du travail dans un environnement bruyant.
Bouchons d'oreille réutilisables ou jetable : NF EN 352-2
Casque antibruit ou serre-tête : NF EN 352-1
Casque antibruit avec atténuation active ou semi-active : NF EN352 EN352-5

Protection de la chute :
Protège lorsque la protection collective n'est pas suffisante.
Harnais complet (NF EN 361)
Longe avec absorbeur de choc (NF EN355)
ou

- enrouler (NF360)
- Point d'encrage (NF795)
- Connecteur (NF362)

Vêtements de travail :
Protège le corps et la peau, à adapter aux conditions environnementales.
Préférer les vêtement les plus couvrants possibles mais respirants ISO13688.
Pour isolation : combinaison jetable
Contre le froid NF EN 342
Préférer des pantalons à genouillères intégrées (systèmes de plaques amovibles)

Protection des mains :
Protège contre les blessures et le contact avec des produits dangereux.
Contre le risque mécanique : NF EN 388+A1
Contre le risque chimique : (étanche) : NF EN ISO 374-1

Chaussure de sécurité
Protège contre les chutes d'objets et les perforations. EN ISO 20345 : 2021 + spécification S (embout de protection) + spécification P (anti perforation).
tige haute ou basse

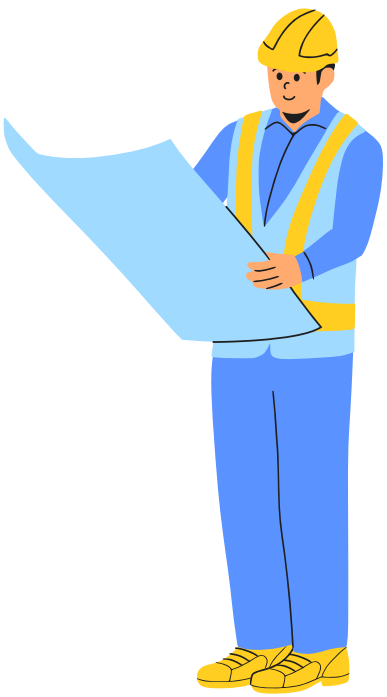

ATTENTION : Cette fiche est fournie à titre indicatif et non exhaustive. La protection individuelle est à adaptée à chaque situation de travail.